

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Tarifs des sorties seniors,
Amiens et Vitot & modalités de
remboursement en cas de
désistement

DATE DE CONVOCATION

25 mars 2022

Nombre de membres
en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20220331-2022-03-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Affichage : 22/04/2022

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Du 31 mars 2022

PROJET DE DÉLIBÉRATION n°20

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR

Le CCAS souhaite amplifier son programme de sorties et d'animations au bénéfice des habitants de plus de 65 ans, afin de créer du lien social et de rompre l'isolement de nos aînés.

Parmi les propositions pour l'année 2022, deux sorties sont prévues :

- Une Sortie à Amiens qui se déroulera le 23/06/2022, destinée à un public averti.
- Une sortie au cabaret de Vitot, qui se déroulera le 31/05/2022, adaptée à un public présentant des difficultés de mobilité.

Pour ces sorties il convient de fixer les montants de participation des bénéficiaires.

Il est ainsi proposé de fixer un barème de participation selon l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, ligne 14, à savoir :

- De 0 à 687 € : 20 €
- De 688 € à 1296 € : 25 €
- De 1297 € à 2135 € : 40 €
- Plus de 2136 € : 50 €
- Non imposable sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : prix coût, soit 69€ pour la sortie à Amiens et 77€ pour la sortie à Vitot

Un remboursement des personnes en cas de désistement sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation...) est également proposé.

De plus, les personnes ayant participé à la première sortie pourront participer à la deuxième sortie en cas de places vacantes. Dès leur inscription à cette dernière, elles seront donc placées sur liste d'attente.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer les conditions tarifaires pour les sorties des aînés 2022, comme mentionnées ci-dessus.

Vu

La délibération n°03/02/01 du 28 février 2003 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités « Festivités des anciens » ;

Considérant

L'organisation de deux sorties à destination d'Amiens et de Vitot ;

La nécessité de fixer les conditions tarifaires et de désistement ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 9 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver le barème de participation pour les sorties des séniors à Amiens, le 23 juin 2022 et à Vitot, le 31 mai 2022, ainsi que les tarifs, comme suit :

- De 0 à 687 € : 20 €
- De 688 € à 1296 € : 25 €
- De 1297 € à 2135 € : 40 €
- Plus de 2136 € : 50 €
- Non imposable sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : prix coût, soit 69€ pour la sortie à Amiens et 77€ pour la sortie à Vitot

Article 2 : d'approuver les modalités d'inscription et de remboursement en cas de désistement ;

Article 3 : d'inscrire la recette au chapitre 70

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits